

Procès verbal du 28/03/09 à 15h00

Sont présents: TEYCHENNÉ Francis, CONTE Philippe DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GALY Alain, GUIMONT Yves, HARTIG Pierre, MASMEJEAN Marianne, VIDAL Max.

Madame MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance

- Il confie au 1^{er} adjoint Bernard DEFFARGES la présentation des comptes administratifs 2008 pour approbation. Les comptes administratifs 2008 du CCAS, du Moulin, de la Commune et des logements sociaux sont adoptés à l'unanimité.
- Monsieur le Maire reprend la séance, met les comptes de gestion 2008 aux voix. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.
- Les affectations des résultats de l'exercice 2008 concernant les budgets CCAS, Moulin, Commune et Logements sociaux sont adoptés à l'unanimité sur les bases des propositions avancées.
- Le vote des nouveaux taux d'imposition pour l'année 2009 se fait à l'unanimité des membres présents.
- Monsieur le Maire présente et commente les Budgets primitifs 2009, du CCAS, du Moulin, de la Commune et des Logements Sociaux. Il répond aux interrogations des conseillers et met aux voix les votes des budgets primitifs 2009 qui sont adoptés à l'unanimité.
- Concernant les deux logements sociaux à réaliser dans la maison Jean Joseph LAGUERRE, conformément à la précédente délibération du 26 juillet 2008, il y a lieu de délibérer sur l'emprunt d'un montant de 100 000 euros nécessaires à cette réalisation afin de financer correctement ce projet. Le conseil vote à l'unanimité l'emprunt et confie à Monsieur le Maire le suivi de la négociation avec la caisse des Dépôts et Consignations.
- FCTVA : les nouvelles dispositions de la loi permettent à la commune de demander le remboursement anticipé de la TVA 2008. La commune remplissant les conditions, une convention doit être signée auprès du représentant de l'Etat. Le Conseil vote à l'unanimité la délibération présentée et confie à Monsieur le Maire la mission de suivi avec l'Etat.

- Questions diverses :
 - Bornages : le conseil décide de faire procéder
 - au bornage des immeubles Jean Joseph LAGUERRE
 - au bornage avec M. CANAL à frais partagés dans le cadre d'échange de terrains et de prolonger le bornage pour matérialiser l'entame du chemin du Pla de dessous.
 - Columbarium : le conseil municipal décide d'étudier la création d'un columbarium en raison d'une demande importante.
 - A l'étude : Monsieur le Maire fait part de la visite effectuée par le RTM et la DDEA pour étudier les possibilités d'accès à Malières et des conditions techniques dans lesquelles les travaux devraient s'exécuter, si une décision devait être prise en ce sens. Les coûts financiers découleraient des études menées par le RTM.
 - Immeuble BERTHILLIER : l'intéressé a fait connaître, en Mairie, son intention de vendre un bien étant sa propriété. Il appartient à Monsieur le Maire de mener à bien les négociations avec M. Berthillier.
 - Ligne 20 000 volts : Monsieur le maire informe le conseil du prochain enfouissement de la ligne de 20 000 volts de Rabat à Gourbit par le chemin du Carrier.
 - Service à la personne : Le conseil municipal consent à aider la Communauté des Communes du Pays de Tarascon par retenue de 238€ sur la dotation de compensation de la TPU, pour aider au financement du port des repas à domicile, d'une extension du TAD, sur la station thermale Ornolac Ussat.

Fin de la séance 17h20.